

Date de la convocation	6 octobre 2025
Membres en exercice	182
Présents	63
Représentés	47

CONSEIL SYNDICAL – Extrait du procès-verbal de la séance du 16 octobre 2025

n°D20251016 – 03f

Objet : Approbation du protocole rectificatif de transfert des compétences assainissement collectif de la commune du Faget à Réseau31 au Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne Réseau31

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Vu les délibérations concordantes de la commune du Faget en date du 8 octobre 2024 et de Réseau31 en date du 12 décembre 2024 approuvant le protocole initial de transfert des compétences en assainissement collectif ;

Vu le protocole initial de transfert des compétences en assainissement collectif, définissant notamment les conditions de reprise du service, la tarification, le pilotage, la facturation et l'organisation financière ;

Considérant que certaines informations majeures, notamment l'existence de contrats d'emprunt affectés au service d'assainissement collectif, n'avaient pas été communiquées à temps par la commune ;

Considérant la nécessité de sécuriser juridiquement et financièrement ce transfert ;

Vu le rapport et sur la proposition du Rapporteur,

Décide

Article 1 : d'annuler le protocole de transfert initial daté du 15 octobre 2024 ;

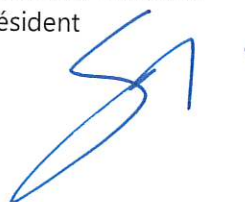
Article 2 : d'approuver le protocole rectificatif de transfert des compétences en assainissement collectif de la commune du Faget à Réseau31, intégrant :

- le transfert des quatre contrats d'emprunt en cours souscrits par la commune pour l'assainissement collectif, représentant une charge annuelle de 22 171 € HT
- l'engagement de la commune de transférer les excédents positifs de son service d'assainissement collectif
- la révision du calendrier de convergence tarifaire, étalant la diminution progressive des redevances sur cinq ans, afin d'assurer l'équilibre financier du service
- la mise en place de la tarification unique et solidaire de Réseau31 applicable à l'assainissement collectif pour les usagers de la commune, à compter du 1er janvier 2029 ;

Article 3 : d'autoriser le Président à signer le protocole rectificatif et à effectuer toutes démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

Résultat du vote	Pour	110	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

Sébastien VINCINI
Président



Annexe : Protocole



Commune du
FAGET

**PROTOCOLE RECTIFICATIF
DE TRANSFERT DES COMPETENCES DU DOMAINE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF
DE LA COMMUNE DU FAGET
AU SYNDICAT MIXTE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT DE HAUTE-GARONNE
RESEAU31**

Préambule :

Ce protocole, annule et remplace le protocole initial établi le 15/10/2024 et annexé aux délibérations concordantes de la commune et de Réseau31 sur l'adhésion et le transfert des compétences assainissement collectif de la commune du Faget.

Le premier protocole, faute de communication des éléments, ne prenait pas en compte dans son étude et dans ses modalités financières les contrats d'emprunts existants du commun affecté au budget assainissement collectif.

Ce nouveau protocole intègre, à présent, le transfert de ces contrats à Réseau31 avec pour conséquence principale un nouveau lissage des tarifs à l'usager du Faget basé sur une baisse moins importante de la redevance sur une période de 5 ans au lieu de 3 ans dans le protocole initial.

Compte tenu du contexte réglementaire actuel avec le transfert obligatoire en 2026 des compétences assainissement collectif aux communautés de communes, de la complexité de plus en plus grande de ce domaine et des compétences et valeurs du Syndicat mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne Réseau31 en la matière, la commune a décidé d'anticiper cette échéance en adhérant à Réseau31 et en lui transférant l'ensemble des compétences de l'assainissement collectif :

B. Assainissement collectif :

- B.1 : Collecte des eaux usées
- B.2 : Transport des eaux usées (réseau constitué par toute canalisation dont l'extrémité correspond à un dispositif d'épuration)
- B.3 : Traitement des eaux usées (élimination des boues incluses le cas échéant)

Envoyé en préfecture le 17/10/2025
Reçu en préfecture le 17/10/2025
Publié le 17/10/2025
ID : 031-200023596-20251016-CS20251016_03F-DE



Cette adhésion avec transfert a fait l'objet de discussions entre les deux parties. Dans le cadre de ces échanges, plusieurs principes ont été arrêtés et font l'objet du présent protocole.

Le transfert complémentaire des compétences a pris effet au **1^{er} janvier 2025**.

1- Reprise des contrats et des conventions existantes

Réseau31 s'engage à reprendre et à maintenir jusqu'à leur terme l'ensemble des contrats et conventions existantes.

Un procès-verbal sera établi contradictoirement pour fixer la liste des marchés publics et autres contrats à transférer, le ou les marchés de maîtrise d'œuvre, autres marchés de travaux, et autres contrats de prestations de service ou de délégation de service public.

2- Tarification

2.1 Redevance

Les tarifications 2024 sur la commune et sur l'ensemble de Réseau31 :

LE FAGET	ASS COLL	Part fixe HT	Part fixe TTC	Part variable HT	Part variable TTC	Facture 120 m ³ HT	Facture 120 m ³ TTC avec AEAG à 0,25€/m ³	Prix moyen du m ³ assaini HT pour 120 m ³	Prix moyen du m ³ assaini TTC pour 120 m ³	%	Variation pour 120 m ³ en TTC
TARIFICATION Commune	TARIFS 2024	pas assujetti à TVA	90,00 €	pas assujetti à TVA	3,42 €	pas assujetti à TVA	533,40 €	pas assujetti à TVA	4,445 €		
TARIFICATION Réseau31		69,36 €	76,30 €	1,45 €	1,60 €	243,36 €	300,70 €	2,028 €	2,506 €	-43,6%	-232,70 €

La différence existante entre les 2 tarifs est très importante avec un tarif de la commune du FAGET supérieur à plus de 43% du tarif de réseau31 pour une consommation de 120 m³ en 2024.

Le transfert des compétences eaux usées à Réseau31 va ainsi permettre aux usagers de la commune de bénéficier d'une diminution très importante dans le temps de la facture. (233 € de moins en 2024 pour 120 m³).

Compte tenu du transfert des 4 contrats d'emprunts existants de la commune (voir détail chapitre 3) et de l'analyse financière du service qui conclue à ce que l'équilibre budgétaire est assuré grâce à 2 éléments : un tarif du service très important (plus de 4,45 € TTC/m³) et une non affectation dans le budget des dépenses de personnel affecté au service.

Considérant l'absence d'investissement à réaliser sur la commune et l'engagement de cette dernière à transférer ses excédents, Il est décidé d'accepter le transfert de la dette de la commune mais d'appliquer la mise en place d'une nouvelle convergence tarifaire (diminution) sur une période plus importante de 5 ans.

La convergence suivante est ainsi proposé en fonction des évolutions estimées (+2%/an) de la tarification unique de Réseau31 :

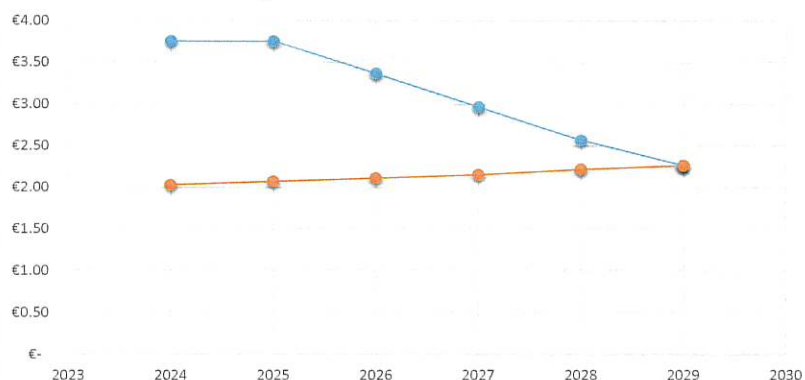
SC2 Lissage du tarif vers tarif unique 5 ans :

		Part fixe		Part Variable m3		Prix moyen total pour 120 m3 HT et redevance ASAG		% Augmenta- tion
2024	tarif actuel commune	81,00 €	90,00 €	3,08 €	3,42 €	3,75 €	4,42 €	
2025	tarif actuel commune	81,00 €	90,00 €	3,08 €	3,42 €	3,75 €	4,42 €	
2026	1er tarif Réseau31 voté fin 2025	80,00 €	88,00 €	2,70 €	2,97 €	3,37 €	3,95 €	-10%
2027	convergence tarif unique Réseau31 *	80,00 €	88,00 €	2,30 €	2,53 €	2,97 €	3,51 €	-12%
2028	3e tarif Réseau31	80,00 €	88,00 €	1,90 €	2,09 €	2,57 €	3,07 €	-13%
2029	convergence tarif unique Réseau31 *	77,33 €	85,06 €	1,62 €	1,78 €	2,26 €	2,74 €	-12%

Tarif commune 2024 et 2025 recalé avec impact TVA 10%, car la commune n'est pas assujettie à la TVA contrairement à Réseau31 **

*Evaluation tarif unique de Réseau31 en 2027 avec comme hypothèse une augmentation annuelle moyenne de 2%/an

Convergence tarifaire Le FAGET - Réseau31



- Tarification usagers commune du Faget
- Tarification unique usagers Réseau31

Ainsi les usagers de la commune seront alignés sur la tarification unique et solidaire de Réseau31 en vigueur sur l'assainissement collectif au 1^{er} janvier 2029.

2.2 Participation au financement de l'Assainissement collectif

Les PFB, PFAC et PFAC-AD demandées auprès des futurs propriétaires qui vont se raccorder au réseau d'assainissement collectif (habitations postérieures ou existantes à la création du réseau) seront celles délibérées par Réseau31 dès le 1^{er} janvier 2025.

La perception de ces participations sera assurée par les services de Réseau31 en coordination avec les services de la commune et de son prestataire.

3- Finances, dette et investissements

La redevance et les participations au financement de l'assainissement collectif sont les deux composantes essentielles des recettes du service de l'assainissement collectif.

Elles participent aux remboursements des coûts d'exploitation, des dotations aux amortissements des ouvrages existants et futurs, des annuités des emprunts et aux investissements qui seront réalisés par Réseau31 sur le périmètre communal.

Il est acté par le présent protocole que seuls des résultats positifs des sections fonctionnement et investissement du budget assainissement de la commune seront transférés à Réseau31.

La commune transfère à Réseau31 quatre contrats d'emprunt représentant une dépense annuelle de 22 171 € HT.

Détail :

								2024
N°	Désignation	Organisme	Montant	durée ans	date début	fin	taux	Total annuités
1	ASSAINISSEMENT	C Agricole	125 000 €	20	2013	30/06/2033	4,30%	9 349,60 €
2	ASSAINISSEMENT	Agence Eau	32 109 €	14	2018	31/12/2032	0,00%	2 140,60 €
3	ASSAINISSEMENT	Agence Eau	74 921 €	15	2016	31/10/2031	0,00%	4 994,73 €
4	ASSAINISSEMENT	C Epargne	90 000 €	19	2018	31/12/2037	2,34%	5 686,35 €
322 030,00 €								22 171,28 €

4- Pilotage

En complément des réunions de commission territoriale, une réunion de pilotage du service aura lieu chaque année entre les services de Réseau31 et les élus de la commune afin de faire un bilan général sur le service.

D'une manière générale, le pilotage du service d'assainissement collectif est assuré par Réseau31 en collaboration avec les élus représentants de Réseau31.



5- Facturation

Réseau31 réalisera dès la date du transfert la facturation de l'assainissement collectif aux usagers du service. Un travail entre service de réseau31 et de la commune sera réalisé afin de croiser les fichiers des abonnés eau potable et assainissement collectif, de contrôler leur intégrité et d'assurer la continuité de service.

Fait en 2 exemplaires originaux

A Toulouse, le

Pour RESEAU31

Pour la Commune du FAGET

Sébastien VINCINI

Président du Syndicat Mixte
de l'Eau et de l'Assainissement
de Haute-Garonne

Francis CALMETTES

Maire du FAGET